

ième lecture. La motion demande que le bill soit consigné à l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain. On pourra alors discuter son principe.

(La motion est adoptée.)

BILL CONCERNANT LES VÉRIFICATEURS POUR LES CHEMINS DE FER NATIONAUX

PREMIÈRE LECTURE

La Chambre des communes transmet un message avec un bill (17), intitulé: "Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux".

Le bill est lu pour la 1re fois.

L'honorable M. DANDURAND: Ce bill a tout simplement trait à la nouvelle nomination des vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux qui doit être faite chaque année. Avec la permission du Sénat, je propose que la motion pour deuxième lecture soit inscrite à l'ordre du jour de demain.

(La motion est adoptée.)

LOI DE LA MARINE MARCHANDE

PREMIÈRE LECTURE

La Chambre des communes transmet un message avec un bill (23), intitulé: "Loi modifiant la Partie V de la marine marchande du Canada, 1934. (Marins malades et hôpitaux de marine.)"

Le bill est lu pour la 1re fois.

L'honorable M. DANDURAND: Je propose que ce bill soit lu pour la deuxième fois, jeudi.

(La motion est adoptée.)

TRAVAUX DU SÉNAT

Sur la motion d'ajournement:

Le très honorable M. MEIGHEN: L'honorable leader du Gouvernement peut-il nous dire quels sont les projets de loi que l'on peut s'attendre à examiner demain en sus des deux bills qui sont inscrits pour la deuxième lecture? L'étude de ces deux mesures ne prendrait guère de temps, il me semble.

L'honorable M. DANDURAND: Je m'attendais à recevoir un bill important, mais j'ai dans l'idée qu'il a été renvoyé à un comité de l'autre Chambre. Je ne suis donc pas en mesure de donner une réponse pour l'instant.

Le très honorable M. MEIGHEN: Je propose que nous inscrivions la deuxième lecture du bill de la marine marchande à l'ordre du jour pour demain au lieu de jeudi. Il s'agit de la première modification apportée à la loi de la marine marchande, laquelle a d'abord

été présentée au Sénat et refondue par cette Chambre, il y a quatre ans. C'est un fait plutôt significatif à mon sens qu'une loi aussi compliquée ait été en vigueur durant quatre années avant de constater la nécessité de la modifier.

L'honorable M. DANDURAND: Avec le consentement du Sénat, nous pourrions révoquer la motion que nous avons adoptée et inscrire à l'ordre du jour pour demain la deuxième lecture de ce bill.

Le très honorable M. MEIGHEN: Je crois que la chose en vaudrait la peine. Et si l'honorable sénateur qui siège à ma droite (l'honorable M. Beaubien) est prêt à mettre en délibération l'un des projets de résolution inscrits à son nom sur l'ordre du jour, il pourrait le faire avant que nous abordions l'examen du bill de la marine marchande de façon à ne pas être retardés par la discussion de cette mesure.

L'honorable M. DANDURAND: Dans le cours régulier des délibérations, le projet de résolution de l'honorable sénateur aurait présence.

(La deuxième lecture du bill 23 est inscrite à l'ordre du jour pour demain.)

DÉFICITS DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

L'honorable J.-P.-B. CASGRAIN: Avant l'ajournement de la séance, je désire faire observer que, d'après un article de la *Gazette* de ce matin, les recettes des Chemins de fer Nationaux du Canada accusent un déficit de \$1,510,753 pour le mois de janvier. Voici un passage de l'article:

Le bilan des recettes et des dépenses d'exploitation du réseau national pour le mois de janvier, publié ici aujourd'hui, fait voir que les recettes d'exploitation se sont élevées à \$13,321,632 en regard de \$14,043,352 pour janvier 1937. Les dépenses d'exploitation ont été de \$14,832,385 contre \$13,960,130, au cours de la période correspondante de l'année dernière.

Je soulève cette question à cette heure parce qu'elle est pressante. Je ne serai pas ici demain et je le regrette, car, il me faut assister à une réunion de la Canada Steamships dans le cours de l'avant-midi.

Les honorables sénateurs voudront bien prendre note que les recettes d'exploitation excédaient les dépenses pour le mois de janvier 1937; les chiffres étaient pour ainsi dire le contraire de ce qu'ils sont pour le mois de janvier dernier.

L'honorable M. MURDOCK: Honorables sénateurs, ainsi que l'honorable sénateur senior de Winnipeg (l'honorable M. McMeans) l'a laissé entendre à demi mot, je soumets que cette discussion est irrégulière; elle l'est d'au-